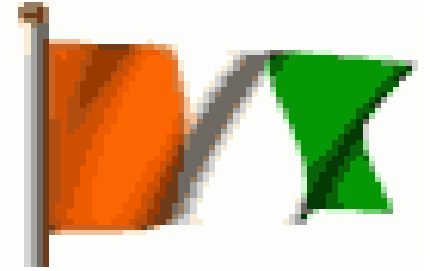




MIRAH
Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques



DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES
Côte d'Ivoire



1ER ATELIER RÉGIONAL SUR LES PRODUITS VÉTÉRINAIRES DE QUALITÉ INFÉRIEURE ET FALSIFIÉS POUR LES PAYS DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE

Du 20 au 23 janvier 2026, Cotonou- Bénin

SOUS-DIRECTION DE LA PHARMACIE ET DU MEDICAMENT VETERINAIRE

PLAN DE PRÉSENTATION

I- DEFINITIONS

II- TYPOLOGIE DES PVIF EN CÔTE D'IVOIRE EN 2025

III-AYANTS-DROITS ET SCHÉMA DE DISTRIBUTION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

IV- SOURCE D'ALERTE DE PRODUITS VÉTÉRINAIRES DE QUALITÉ INFÉRIEURE OU FALSIFIÉS (PVIF)

V- ENJEUX DES PVIF EN COTE D'IVOIRE

VI- MOYENS DE LUTTE ET PERSPECTIVES POUR L'ASSAINISSEMENT LE MARCHÉ DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES EN CÔTE D'IVOIRE

VII-SANCTIONS

IX-DÉFIS

I- DEFINITIONS

- **Produits vétérinaires falsifiés**

Produits vétérinaires dont l'identité , la composition ou la source est représentée de façon trompeuse , que ce soit délibérément ou frauduleusement.

- **Produits Vétérinaires de qualité inférieure**

Aussi appelés produits « non conformes aux spécifications », ce sont des produits vétérinaires autorisés qui ne répondent pas aux normes de qualité ou ne sont conformes ni aux ni aux autres.

- **Produits vétérinaires non enregistrés /non homologués**

Produits vétérinaires qui n'ont pas été évalués et/ou approuvés par l'autorité nationale et/ou régionale de réglementation pour le marché sur lequel ils sont commercialisés/distribués ou utilisés, sous réserve des conditions autorisées par les réglementations et la législation nationales ou régionales

II- Typologie des PVIF en Côte d'Ivoire en 2025

❖ Produits vétérinaires falsifiés

- Environ 1 140 médicaments vétérinaires frauduleux saisis de **Marque SUPER BOOST**



- **Classes Thérapeutiques :**
Antibiotiques, anticoccidiens, vitamines, compléments nutritionnels, probiotiques



☐ Saisies



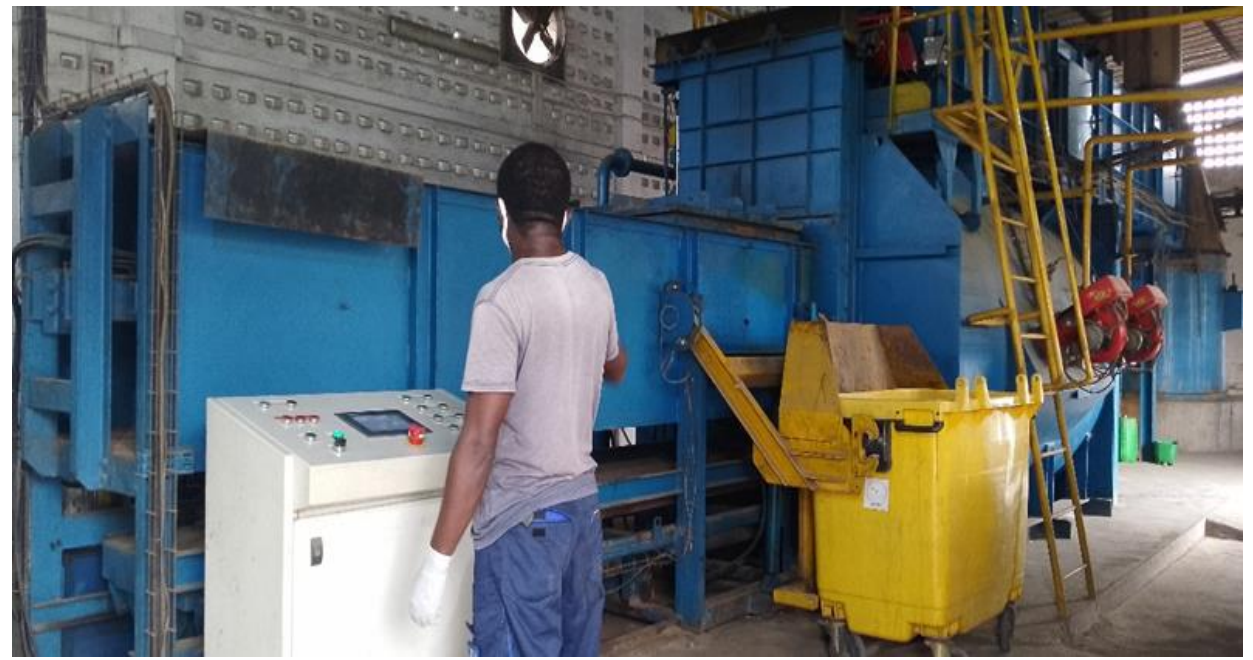
DES PRODUITS VETERINAIRES SAISIS DANS DES POINTS DE VENTES ILLEGAUX

❖ Produits vétérinaires de qualité inférieure (non conformes)

2 missions de supervision réalisées en 2025

2 655,76 kg de médicaments vétérinaires détruits (saisis et hors d'usage).





III-DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

❖ Textes d'application

- ❑ **Loi n° 2020-995 du 30 décembre 2020 portant code de la santé publique vétérinaire**
- ❑ **Règlement n°01/2006/CM/UEMOA portant création et modalités de fonctionnement d'un Comité vétérinaire au sein de l'UEMOA**
- ❑ **Règlement n°02/2006/CM/UEMOA établissant des procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un Comité régional du médicament vétérinaire**
- ❑ **Règlement d'exécution N°007/2009/COM/UEMOA fixant les normes et protocoles analytiques, d'innocuité, précliniques et cliniques en matière d'essais de médicaments vétérinaires**

❑ **Décision N°009/2009/COM/UEMOA fixant les modalités de dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché communautaire**

❑ **Loi n° 2020-995 du 30 décembre 2020 portant code de la santé publique vétérinaire**

❑ **Livres II du code**

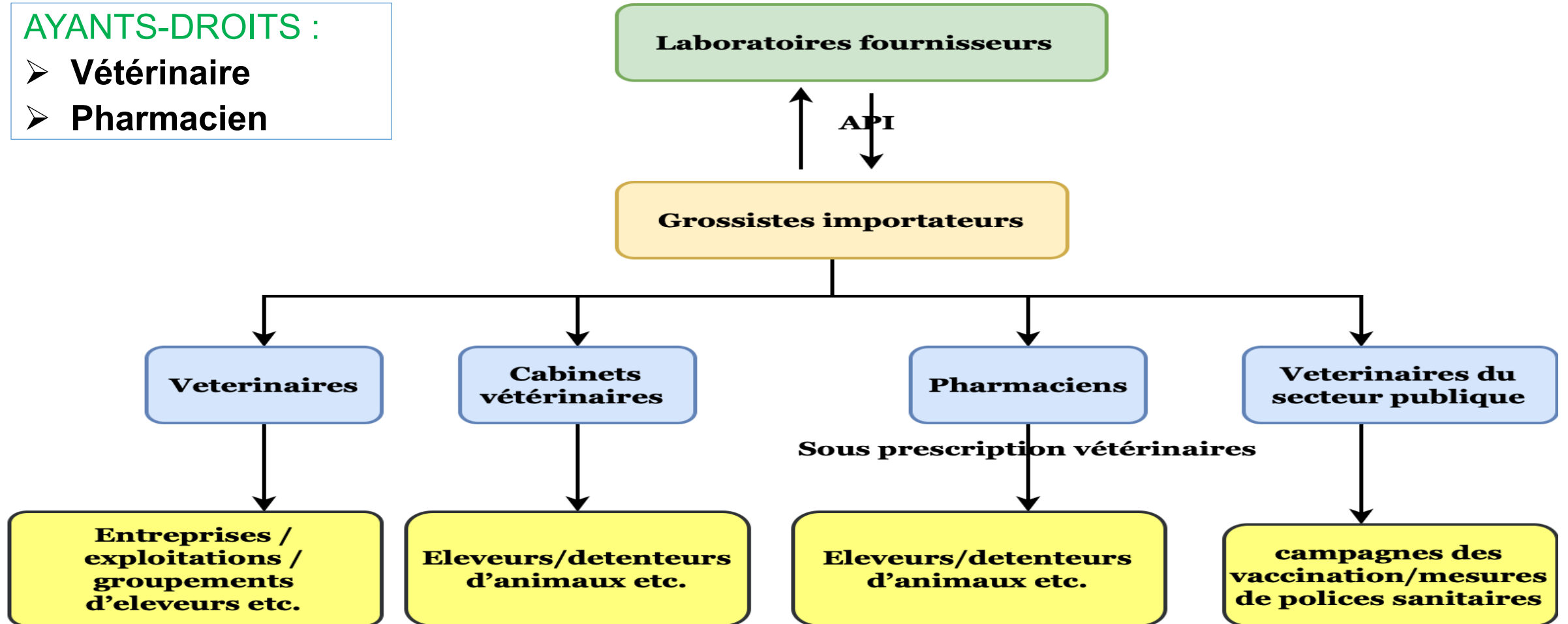
- ❖ Organiser les importations , la distribution des médicaments et matériels vétérinaires
- ❖ Organiser le control et inspection sanitaire des médicaments, des aliments médicamenteux, les établissements grossistes et distributions , les Officines pharmaceutiques vétérinaires
- ❖ Organiser la pharmacovigilance vétérinaire
- ❖ Organiser la destruction des médicaments et matériels vétérinaires périmés retirer du circuit de distributions

❑ **DECRET N°2025-43 DU 15 JANVIER 2025 RELATIF A LA PHARMACIE VETERINAIRE**

III-AYANTS-DROITS ET SCHÉMA DE DISTRIBUTION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

AYANTS-DROITS :

- **Vétérinaire**
- **Pharmacien**



IV- SOURCE D'ALERTE DE PRODUITS VÉTÉRINAIRES DE QUALITÉ INFÉRIEURE OU FALSIFIÉS (PVIF)

Notifications de produits vétérinaires de qualité inférieure ou falsifiés (PVIF) proviennent:

- **Importateurs grossistes,**
- **DR /DD à travers les contrôles régaliens,**
- **Vétérinaires praticiens installés en Clientèle Privés,**
- **Laboratoires,**
- **Associations ou groupement des éleveurs.**

- **Inspections ciblées**
- **Vérification étiquetage**
- **Prélèvements**
- **Analyses laboratoire**

V- ENJEUX DES PVIF EN COTE D'IVOIRE

- Échecs thérapeutiques et vaccinaux
- Résistance aux antimicrobiens
- Problème transfrontalier
- Besoin de coopération régionale

PREVENTION DES PVIF

- Agréments établissements
- Contrôle documentaire
- Conditions de stockage
- Traçabilité

VI- Moyens de lutte et perspectives pour l'assainissement le marché des médicaments vétérinaires en Côte d'Ivoire

- Inscrire au budget de l'Etat les activités de l'assainissement du marché des médicaments vétérinaires ;
- Mettre en place un véritable système national d'inspection pharmaceutique vétérinaire ;
- Renforcer le cadre réglementaire en actualisant les textes juridiques ;
- Intensifier les opérations de contrôles, de saisies des produits illicites et la fermeture des points illégaux ;
- Utiliser des codes de traçabilité ;
- Recenser et accréditer les points de vente autorisés ;
- Interdire la vente des médicaments à des personnes non qualifiées ;
- Renforcer et multiplier les campagnes de sensibilisation à l'endroit des utilisateurs de médicaments vétérinaires ;
- Coopérer avec les pays voisins pour éliminer les réseaux frauduleux transfrontaliers.

VII-SANCTIONS

□ Sanctions administratives

- Consigner, à titre de mesure conservatoire, tous les produits pharmaceutiques vétérinaires non homologués non autorisés ou procéder par des saisies qu'ils soupçonnent d'avoir été fabriqués ou distribués ;
- Recueillir tous éléments de preuve qu'ils estiment nécessaires, y compris des documents relatifs aux produits pharmaceutiques ;
- Notifier les produits saisis aux services vétérinaires aux fins de destruction

☐ Sanctions pénales

Emprisonnement de **1 à 5 ans et amendes 200 milles à 200 millions de franc** selon l'infraction, dont :

- Importation de médicaments vétérinaires sans AMM ou sans API ;
- Installation et distribution illégale des médicaments et matériels Vétérinaires;
- Distribution en gros des aliments médicamenteux et vétérinaires sans agréments ;
- Fabrication ou distribution des médicaments vétérinaires ou aliments médicamenteux interdits en Côte d'Ivoire.

VIII- Approche One Health

- **Santé animale**
- **Santé humaine**
- **Environnement**
- **Lien avec RAM**

IX-Défis

- Logistique
 - Capacités laboratoire à répondre
 - Systèmes d'information
 - Engagement
 - Coopération régionale
-
- Mise en place d'un réseau points focaux
 - Alertes rapides
 - Missions conjointes
 - Partages de données

Merci de votre aimable attention

